



Fiche de formation N° 5

Une politique globale pour l'enfance et la famille

L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE VIE PERMANENT: CONNAÎTRE LA RÉALITÉ DE L'ENFANT EN RELATION AVEC SA FAMILLE D'ORIGINE

La connaissance de la famille d'origine et de sa relation avec l'enfant est fondamentale pour élaborer un projet de vie respectant l'intérêt de l'enfant et de la famille. De plus, si le projet de vie décidé pour l'enfant n'est pas la réintégration familiale, mais un autre type de projet (adoption, famille d'accueil ou placement en institution), il est important de savoir que l'expérience internationale démontre qu'un grand nombre de personnes éprouvent le besoin, comme toute autre personne, de connaître leur histoire, leur origine afin de construire leur identité, leur équilibre psychologique et social. Pour eux, il est extrêmement important de disposer de données sur leur histoire, leur origine, leur famille, y compris les problèmes de santé existants dans leur famille d'origine.

Identifier les situations de non protection

En premier lieu, l'enfant doit être sous la garde de ses parents. Une procédure de protection doit donc être prise de manière subsidiaire, seulement s'il y a de la part des parents un manque de soins ou des soins inadéquats. Ces situations portent le nom de situations de non protection et quelques-unes de leurs manifestations principales sont les mauvais traitements ou l'abandon. Si la présomption de non protection est établie afin de détecter une situation de risque ou de délaissement, la personne en charge doit premièrement vérifier les faits et obtenir des informations pour tenter de *comprendre la réalité de l'enfant, de la situation qu'il vit et du contexte dans lequel elle se produit*. Le type d'information qu'elle doit réunir doit concerner les points suivants :

Concernant l'enfant: le comportement et le type de fonctionnement; le niveau de développement atteint ; les interactions avec le (les) parent(s) et les autres proches; l'interaction avec les frères et les sœurs.

Concernant les parents: le niveau de conscience relatif aux besoins de l'enfant. Comment réagissent-ils face aux sollicitudes et demandes de l'enfant? Comment et dans quel but initient-ils une interaction avec l'enfant? Comment posent-ils des limites et imposent-ils une discipline à l'enfant ? Comment gèrent-ils le stress ? Cherchent-ils ou rejettent-ils l'aide de la part de leur famille, de leurs amis ou de professionnels ?

Concernant l'environnement familial et communautaire: les interactions de l'enfant avec la famille élargie; les interactions de l'enfant avec les autres adultes; les interactions de l'enfant avec ses égaux; l'enfant dispose-t-il d'une stimulation adéquate dans son environnement? La sécurité de l'enfant est-elle garantie dans son environnement? Y-a-il des possibilités d'aide pour les parents et l'enfant?

Les critères d'évaluation

Afin d'atteindre une connaissance complète de la famille de l'enfant et des types d'alternatives qui peuvent lui être offertes, l'étude dans son ensemble doit répondre à *une orientation pluridisciplinaire*. En effet, on se doit de considérer des critères de référence provenant de différentes disciplines:

Critères de référence provenant du travail social:

La situation socio-économique de la famille, les conditions de logement, le degré de formation, la situation du travail, l'environnement social dans lequel vit la famille, les réseaux sociaux de la famille, les réseaux de services de la communauté, la dynamique familiale.

Critères de référence provenant de la psychologie:

Les modèles de relations établies entre les différents membres de la famille, la conscience des problèmes de la part des membres de la famille, la signification qu'ont les difficultés pour chaque membre et pour la famille

comme entité, les points positifs que peut amener un changement dans les références de la famille, l'ouverture des membres de la famille au changement et au soutien de la part de professionnels.

Critères de référence provenant du droit:

L'analyse des interventions juridiques que la famille a subies, la vérification des relations juridiques entre les membres de la famille.

La famille n'est pas une structure statique indépendante. Elle est soumise aux *influences du contexte* (influence culturelle de la société, conditions économiques, environnement urbain ou rural, religion, circonstances concrètes d'emploi ou de chômage au sein des membres de la famille, relations vicinales, etc.). La connaissance et l'analyse de cet environnement qui entoure la famille et la conditionne vont fournir des informations importantes sur sa réalité actuelle et sur les perspectives d'évolution future.

Pour de plus amples informations :

SSI/CIR, *Regard sur la famille d'origine: Mieux la connaître pour améliorer la pratique de l'adoption nationale et internationale*, Bulletin de documentation, Genève, SSI/CIR, 2004, 10 pp.

HOUTEL Didier (sous la direction de), *Les enjeux de la parentalité*, France, Editions érès, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Direction de l'Action sociale, 1999, 200 pp.

LIGUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DU CANADA, "De la planification en termes de permanence à la préservation de la famille", *Les enfants du Canada*, N° 1, Vol. 2 1995, 32 pp.

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications. Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.